

Vous avez dit autonomie ?

La Loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) votée en août 2007 avait pour objectif affiché d'accroître l'autonomie des établissements. Les personnels et les étudiants s'étaient alors mobilisés contre cette casse du service public dénonçant le pouvoir accru du président, au détriment des instances représentatives des personnels et des étudiants, et l'instrumentalisation de l'institution, sommée de répondre aux exigences des élus politiques et de se « rapprocher » du secteur privé. Raillée par le gouvernement, la mobilisation n'a pu empêcher l'application de la loi qui a progressivement organisée la « nouvelle gouvernance » universitaire. C'est surtout avec le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) que l'autonomie à la sauce libérale prend toute sa mesure : les universités peuvent désormais définir leur budget et gérer leur masse salariale.

Quatre ans après l'adoption de la loi, la croyance en une plus grande liberté des universités a vécu ! Des présidents d'universités, pourtant fervents défenseurs de la LRU, se plaignent d'un manque de moyens et accusent l'Etat de ne pas tenir ses engagements. En effet, plusieurs conseils d'administration adoptent des budgets en déficit pour une seconde année consécutive, ce qui entraîne la mise sous tutelle des établissements (*comme à Brest, Limoges, Nantes ou Pau*). Le Conseil d'Administration est alors dessaisi de la compétence budgétaire qui est transféré au rectorat. Ce dispositif s'appliquant jusqu'au rétablissement complet de l'équilibre. Même s'il est difficile de connaître le nombre exact des universités mises sous tutelle (*la communication ministérielle est pour le moins contradictoire sur ce point*), on sait maintenant que près de la moitié d'entre elles connaissent des difficultés budgétaires.

Depuis le passage aux RCE, les universités gèrent la totalité de la masse salariale, dont la rémunération des fonctionnaires d'Etat dépendant de statuts nationaux. Le gouvernement n'a cependant pas provisionné l'augmentation de ces dépenses liée entre autres aux changements d'indice d'ancienneté ou à la progression de carrière des personnels (*GVT, glissement, vieillissement, technicité en langage technocratique*). De plus, ces nouvelles compétences ont entraîné de nouvelles dépenses : recrutement de directeur des ressources humaines, de directeur financier, de contrôleur de gestion.

Le nouveau ministre, Laurent Wauquiez, a débloqué 14 millions d'euros en octobre dernier. Malgré cette rallonge, le compte n'y est pas. Il est demandé aux directions d'universités de faire davantage d'efforts...

Devenus des gestionnaires, les présidents d'universités cherchent par tous les moyens à faire des économies. Dans des établissements fonctionnant déjà en sous effectif, les directions ont décidé de geler des postes de personnels administratifs, de différer le recrutement d'enseignants, de limiter le recrutement de doctorants en contrat d'enseignement, de recourir à des contractuels. Mais si dans le cas des enseignants, l'embauche de CDD peut permettre de doubler le service d'enseignement par rapport à un professeur titulaire, dans le cas des Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Personnels Sociaux et de Santé (*BIATSS*), la tendance est plutôt au dégraissage pour ceux qui approchent du seuil des 6 années d'ancienneté. La perspective de la titularisation ou de la « cédésation » des personnels en CDD liée au projet de loi sur la « résorption » de la précarité dans la Fonction Publique donne des sueurs froides aux présidents - managers.

En plus de la réduction des budgets des UFR, certaines universités envisagent même de fermer des formations à faible effectif. Autres solutions : accentuer la mutualisation des compétences, déjà en marche avec le regroupement d'universités, ou la participation du secteur privé dans le financement des universités, déjà en route avec la création des fondations. Le terrain est prêt pour l'augmentation des frais d'inscription des étudiants...

Toutes ces mesures ont pour conséquences l'intensification de la charge de travail des personnels et la dégradation des conditions d'enseignement et de recherche.

Fer de lance de la nouvelle organisation du système universitaire, la (pseudo) autonomie transfère à l'échelle locale la gestion d'une pénurie organisée par l'Etat. Et si les plans de rigueur ne sont pas suffisants, les recteurs, donc le ministère, entrent en scène. Cette asphyxie planifiée d'universités mises en concurrence aura à terme pour conséquence de redéfinir radicalement le paysage universitaire avec la constitution de pôles dits d'excellence, au rayonnement international, et de sites de proximité, tournés vers le bassin d'emploi local. L'université à deux vitesses est en marche...

Lien vers la pétition : *Recherche et enseignement supérieur : non au dégraissage avant titularisation !*
<http://www.precarite-esr.org/nonaudegraissage/>